

**Procès-verbal
de la 64^e assemblée générale
du vendredi 3 octobre 2014
à l'Eurotel Victoria à Villars-sur-Ollon**



1. Ouverture de la 64^e assemblée générale par le président

A 9 heures 30, M. Pierre-André Dupertuis, président, ouvre la 64^e assemblée générale de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, à l'Eurotel Victoria à Villars-sur-Ollon et salue la présence des invités :

- M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat et chef du Département des finances et des relations extérieures
- M. Robert Jaggi, préfet du district d'Aigle
- M. Jean-Luc Chollet, syndic d'Ollon
- Mme Corinne Martin, cheffe du Service cantonal des communes et du logement et les collaboratrices et collaborateurs du service
- M. Rémy Voirol, président de la Conférence suisse des secrétaires municipaux
- Mme Brigitte Dind, secrétaire générale de l'Union des communes vaudoises
- Les représentants des associations sœurs :
 - M. Jean-Marc Moreillon, membre du comité de l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux (ACVBC)
 - M. Markus Pischler, président de l'Association vaudoise des agents d'assurance sociale (AVDAAS)
 - Mme Claude Petit, présidente de l'Association vaudoise des préposés au contrôle des habitants (AVDCH)
 - M. Pascal Wüthrich, représentant de l'Association des chefs de polices municipales vaudoises
 - M. Ernest Bucher, président de l'Association des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO)
- MM. Louis Ducraux, Jean-Marc Nicod et Christian Richard, anciens présidents et membres d'honneur.
- Mme Véronique Pedrazzini, notre oratrice invitée et directrice adjointe du groupe Impact, qui remplace Mme Nicole Golay, malade.
- Nos membres retraités
- Les représentants de la presse
- Ainsi que des représentants du personnel de la Commune d'Ollon.

La convocation de l'assemblée générale ayant été adressée dans les délais statutaires et aucune demande de modification n'ayant été adressée au comité, l'ordre du jour est approuvé.

2. Présentation du district d'Aigle par Monsieur Robert Jaggi, Préfet

C'est un petit pays qui part du lac et qui va jusqu'au glacier. Il y a de l'agriculture en montagne, des alpages et beaucoup de tourisme.

M. le Préfet nous en donne quelques caractéristiques :

- Formé de 15 communes

- La plus petite 300 habitants
- La plus grande 10'000 habitants pour le chef-lieu
- Le District compte 40'000 ha pour 40'000 habitants.

Il relève le nombre de sociétés de musiques et de chants installées dans son district, district où il fait bon vivre.

Il conclut en soulignant la fonction du secrétaire municipal : celle-ci est à la fois plaque tournante, appui pour la Municipalité, lieu de mémoire et elle stimule les échanges et, ce, dans le but d'offrir des prestations de qualité aux citoyens.

3. Présentation de la Commune d'Ollon par M. le Syndic Jean-Luc Chollet

Le Syndic, M. Jean-Luc Chollet, présente sa commune :

Il met en évidence tout d'abord la doyenne du district qui a 107 ans et de relever : "*dans notre commune, on peut devenir vieux !*".

La commune s'étend sur une surface totale de 6'000 hectares, la 6^e du Canton en terme de superficie. Elle compte actuellement 6'000 habitants. Elle va des berges du Rhône au col de la Croix. Son paysage est harmonieusement composé de terres agricoles, de vignes, de forêts, de pâturages, de cours d'eau, au milieu desquels 23 villages et hameaux se sont confortablement érigés. Le réseau le plus complexe est le réseau d'eau. 3 Millions de KWh sont produits et vont alimenter 23 villages et hameaux.

Baignée par le soleil, qui l'illumine dès son lever derrière Le Muveran jusqu'à son coucher derrière Le Grammont, la Commune, jouit d'un bienfaisant microclimat. Ollon est réputée pour ses grands vins et Villars pour son superbe domaine skiable (120 km de piste).

Le défi pour le Syndic consiste à construire des infrastructures face à l'urbanisation croissante de la commune. Et le Syndic de conclure : "*Ollon est un art de vivre*" !

4. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 4 octobre 2013

Chacun a reçu ce document, signé Giancarlo Stella, secrétaire aux p.-v ; il pouvait être téléchargé depuis le site de l'AVSM (www.avsm.ch). Il est approuvé par l'assemblée.

5. Rapport du comité

M. Pierre-André Dupertuis, président, nous livre le rapport de sa 3^e année de présidence de l'AVSM :

*Mesdames, Messieurs les invités
Chers membres de l'AVSM*

Quelles ont été les activités de votre comité durant l'année écoulée ?

- 8 séances de comité
- Dont une en terre valaisanne, avec nos collègues du vieux pays
- 3 rencontres avec le Service des communes
- Des représentations aux AG de l'AVDCH, des boursiers, de l'Association genevoise des secrétaires municipaux et de la Conférence suisse des secrétaires municipaux.
- La mise sur pied des journées de formation les 10 et 18 septembre à Morges (200 participants)

- *L'organisation d'une séance de formation destinée à nos collègues débutants (tâche sous-traitée comme chaque année à Christian Monod de Jouxens-Mézery, que je profite de remercier une nouvelle fois).*
- *La présence de membres du comité ou de membres de notre association dans divers groupes de travail, dont le comité de rédaction de canton-commun(e), le Comité du diplôme romand pour cadres en administration publique, le GT Cyberadministration, le GT stratégie Camac, le groupe de travail Curatelle et droit de vote et le GT classeur bleu.*
- *Signalons encore la création, à l'initiative de l'AVSM, d'un groupe travail réunissant 2 fois par années les présidents d'association et dont le but est de favoriser l'échange d'information et la mise sur pied, cas échéant, d'actions communes*
- *Enfin, la transmission par courriel d'informations diverses et variées à nos membres*

Deux événements ont également marqué les douze mois écoulés.

Il s'agit tout d'abord de la mise en service par le canton, le 16 juin dernier, du portail des communes dont la fonction est de remplacer progressivement les accès IAM aux prestations cantonales destinées aux communes.

Cette entrée en fonction s'est effectuée en douceur. En tous les cas, au comité, nous n'avons pas entendu la bronca qui suit parfois certaines initiatives cantonales à forte valeur informatique ajoutée. Dans le cas qui nous occupe, les communes, via notamment le comité de notre association, ont été associées de très près et très tôt à la mise sur pied du portail. Ceci expliquant sans doute cela.

Autre événement, plus récent celui-ci, avec la nomination d'une nouvelle cheffe du Service des communes, en la personne de Corinne Martin, le 1er septembre dernier. Volontairement ou non, le Conseil d'Etat a adressé un signal fort aux communes en nommant à la tête du service éponyme une femme sortie des rangs de notre association.

L'année dernière, je relevais à quel point ce service des communes avait besoin de stabilité et de continuité pour garantir sa mission. Après l'intérim assuré par M. Bastian, avec lequel les rapports ont été constructifs et cordiaux, l'arrivée de Corinne Martin est la promesse d'un travail sur le long terme piloté par quelqu'un qui connaît et respecte la réalité l'institution communale et celle de ses acteurs.

Pour en revenir à notre association, outre la gestion des cotisations et la mise sur pied de l'assemblée générale - qui sont un bazar toujours assez impressionnant vu de l'intérieur - le gros de notre activité est centré sur la mise sur pied des journées de formation. Journées de formation qui, bon an mal an, réunissent quelque 200 personnes. C'est dire si elles répondent à un besoin.

Je dois relever une nouvelle fois l'aide efficace que nous fournit le service des communes dans cette organisation. Et, depuis deux ans, le soutien éclairé du corps préfectoral qui apporte au traitement juridique de certaines problématiques la vision et l'expérience des hommes et des femmes de terrain que sont les préfets.

Le succès de nos journées de formation a toutefois pour effet de phagocyter notre assemblée générale. On le constate une nouvelle fois cette année, malheureusement, avec une participation certes de qualité, mais numériquement plutôt modeste. Comme annoncé, nous avons donc déplacé nos journées de formation qui se tiendront l'année prochaine en juin.

L'objectif est d'atténuer l'effet d'accumulation des journées en septembre et de l'AG en octobre. Même si nous sommes bien conscients que juin n'est pas une période plus paisible que septembre dans le quotidien des secrétaires municipaux. Quoiqu'il en soit, nous en tirerons un bilan l'année prochaine.

J'aimerais pour terminer remercier mes collègues du comité Claire-Lise, Pascale, Anne, Nicole, Giancarlo et Pierre-Alain. Nous travaillons dans un esprit très positif et convivial. Nos séances se terminent toujours par un apéro et un repas offerts par nos employeurs. Je ne manquerai donc pas de remercier les communes de Lucens, Trélex, Aigle, Romanel-sur-Lausanne, Morges, Forel (Lavaux) et La Tour-de-Peilz qui soutiennent nos activités au profit de l'AVSM.

Pierre-André Dupertuis

Président de l'AVSM

6. Rapport de la Commission de vérification des comptes

Le président passe la parole à Mme Anne Décaillet, boursière de notre association. Elle présente les comptes, exercices 2013-2014.

Le comité a décidé de passer une écriture d'amortissement pour cotisations non encaissées sur 3 à 4 ans de CHF 5'300 ainsi qu'un amortissement pour perte sur impôt anticipé.

Le résultat de l'exercice est le suivant :

- charges : CHF 42'342.95
- produits : CHF 34'709.50
- perte : CHF 7'633.45

Ce sont les communes de Corcelles-le-Jorat et Corcelles-près-Concise, qui ont procédé à la vérification des comptes cette année. Comme elles ne sont pas présentes, Madame Décaillet donne lit le rapport de la commission de vérification des comptes :

*Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,*

En tant que vérificatrices des comptes et conformément au mandat confié lors de l'Assemblée générale 2013, nous avons procédé, en date du 1^{er} octobre 2014, au contrôle des comptes de notre Association pour l'exercice 2013-2014.

Pour ce faire, nous avons eu à disposition l'ensemble des pièces comptables et des justificatifs.

Nous avons pu procéder, par sondages, à diverses vérifications et des explications pertinentes ont été fournies dans chaque cas par notre trésorière dont nous relevons au passage les compétences et la qualité de son travail.

Dès lors, notre contrôle nous permet d'affirmer que :

- *les comptes sont tenus avec exactitude et conformément aux principes comptables généralement admis en la matière ;*
- *l'état de la fortune sociale correspond aux règles établies en matière d'évaluation de bilan.*

Par conséquent, nous ne pouvons que vous recommander d'accepter les comptes 2013-2014 :

- *bouclant par une perte de CHF 7'657.45, portant ainsi le capital à CHF 22'075.60 ;*
- *dont le total du bilan se monte à CHF 41'481.20 ;*

et d'en donner décharge à la trésorière et au Comité sortants, tout en les remerciant vivement de tout le travail effectué durant l'année pour le bon fonctionnement de notre Association.

*Corcelles-le-Jorat
Ariane Bandelier*

*Corcelles-près-Concise
Anna Montefusco*

7. Approbation de la gestion et des comptes de l'exercice 2012/2013

L'assemblée générale décide:

1. d'adopter les comptes et la gestion de l'année 2013-2014 et le rapport de la commission de vérification
2. de donner décharge au comité et au caissier de leurs mandats respectifs pour l'année écoulée.

8. Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle pour l'exercice 2012/2013

La diminution prévisible de nos membres liée au processus de fusions de communes incite le comité à proposer une augmentation des cotisations des membres actifs et de prévoir une nouvelle catégorie "retraités" avec une cotisation moins élevée :

• cotisation	CHF	40.00 à CHF 60.00
• cotisation "retraité-e-s"	CHF	40.00 à CHF 25.00
• finance d'entrée	CHF	10.00 (inchangée)
• insigne	CHF	7.00 (inchangé)

La proposition de modification des cotisations est acceptée à l'unanimité.

9. Approbation du budget de l'exercice 2014/2015

Mme Anne Décaillet, après avoir donné quelques exemples, propose à l'assemblée générale d'approuver le budget 2014-2015.

Ce projet de budget présente :

- charges	CHF	56'770.00
- produits	CHF	56'500.00
- excédent de charges	CHF	270.00

Le budget est adopté à l'unanimité.

10. Election du comité

Il n'y a pas d'élection cette année.

La composition du comité est donc inchangée

Les autres membres du comité à savoir par ordre d'entrée en piste,

- Pierre-André Dupertuis, La Tour-de-Peilz, élu en 2006
- Claire-Lise Cruchet, Lucens, élue en 2000
- Giancarlo Stella, Morges, élu en 2004
- Pascale Joray, Trélex, élue en 2005
- Anne Décaillet, Aigle, élue en 2011
- Pierre-Alain Borloz, Forel (Lavaux), élu en 2011
- Nicole Pralong, secrétaire à Romanel-sur-Lausanne, élue en 2013

11. Election des vérificateurs de comptes

Corcelles-le-Jorat est sortante. Corcelles-près-Concise et Corcelles-près-Payerne seront vérificatrices en 2015. Pour la fonction de vérificatrice suppléante, le comité propose le Cossonay.

Nouvelle commission (AG 2014) composée des communes de

- Corcelles-près-Concise (1^{ère} vérificatrice)
- Corcelles-près-Payerne (2^e vérificatrice)
- Cossonay (suppléante)

12. Remise des diplômes AVSM (25 ans d'activité)

Les collègues suivants reçoivent le diplôme pour 25 ans d'activité et le traditionnel stylo de l'AVSM :

- 1) Anne-Marie Lager, Cudrefin
- 2) Claire-Lise Cruchet, Lucens

13. Confirmation du lieu et de la date de la prochaine assemblée générale

- 2 octobre 2015 : Gimel
- 7 octobre 2016 : pas de commune annoncée à ce jour.

14. Propositions individuelles et divers

Le Président relève :

- A été élu à la Conférence suisse des secrétaires municipaux, en remplacement de Corinne Martin, notre collègue de Vevey Grégoire Halter.
- Le prochain cours de formation initiale destiné aux nouveaux collègues des petites et moyennes communes aura lieu le jeudi 23 avril 2015 à Jouxteins-Mézery, à 14 h, toujours sous la houlette de Christian Monod.

15. Effectifs

Notre association compte à ce jour :

- 323 membres fixes
- 301 communes sur 318
- 27 retraités

Voici les admissions pour 2014.

26 admissions

	Commune	Prénom	Nom
admission	Lussery-Villars	Lara	Liardon
admission	Sainte-Croix	Stéphane	Champod
admission	Giez	Cindy	Pavid
admission	Carrouge	Valérie	Ethenoz
admission	Bourg-en-Lavaux (Cully)	Sandra	Valenti
admission	Saint-Cergue	Nathalie	Agier
admission	Trey	Céline	Doudin
admission	Nyon	Pierre-François	Umiglia
admission	Renens	Nicolas	Servageon

admission	Echallens	Cédric	Petermann
admission	Longirod	Marianne	Rithey
admission	Provence	Jocelyne	Gaille
admission	Montcherand	Sandra	Cunsolo
admission	Saint-Sulpice	Elisabeth	Jordan
admission	Saint-Oyens	Maya	Wicky
admission	Mont-sur-Rolle	Barbara	Barraz
admission	Servion	Laure	Oberson
admission	Roche	Corinne	Pilloud
admission	Champvent	Marie-Thérèse	Pasquali Alderisio
admission	Villars-sous-Yens	Sylvie	Kallenbach Ramoni
admission	La Tour-de-Peilz	Julien	Bocquet
admission	Allaman	Murielle	Gilly
admission	Bremblens	Christian	Muehlheim
admission	Oppens	Enzo	Santacroce
admission	Lussey-Villars	Marie-Joëlle	Guignet
admission	Cugy	Florent	Besse

16. Message de Mme Corinne Martin, cheffe de service du SCL

Mme Martin rappelle le rôle du SCL :

- Conseil
- Soutien
- Autorisation
- Contrôle.

Elle présente les missions du SCL :

- Relations avec les communes :
 - ✓ Juridique
 - ✓ Financière
 - ✓ Communale
 - ✓ Appui aux fusions
 - ✓ Coordination avec les préfectures
 - ✓ Plateforme Canton-communes
 - ✓ Droits politiques
- Logement
 - ✓ aide à la pierre
 - logements subventionnés, protégés, étudiants
 - prêts en zones périphériques
 - ✓ aide à la personne
 - aide individuelle au logement
 - ✓ protection du parc locatif
 - loi sur la démolition, la transformation et la rénovation des maisons d'habitation (LDTR)
 - loi sur l'aliénation des appartements loués (LAAL)
 - ✓ développement des politiques communales du logement : conseils aux politiques communales du logement

- Mise en commun des informations et développement de présences extérieures.

Elle forme le souhait que les relations avec les communes soient au beau fixe et qu'elles soient placées sous le signe du partenariat.

17. Message de M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis

M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis nous dit le plaisir qu'il a de parler devant un parterre de secrétaires municipaux. C'est une occasion rare pour lui. Pour lui, le secrétaire municipal-e est le gardien de la stabilité politique, le gardien des clés.

Par la stabilité, nous pouvons, selon le Conseiller d'Etat, maintenir la prospérité en Suisse. Il nous rappelle le fédéralisme et qu'à l'échelon communal, le secrétaire a un rôle à jouer.

Il met en avant un sujet qui lui tient à cœur : les initiatives sont aujourd'hui utilisées comme arme politique. Il en veut pour preuve les récentes initiatives :

- Ecopop : "*Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles. Initiative populaire*" dont le but est de limiter l'entrée de personnes étrangères à 16'000 personnes maximum par an.
- Ou encore l'initiative "*Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)*" c'est 250 millions de rentrées en moins qui ne seront pas remplacées.

Pour M. Broulis, notre Canton va bien, il a su diversifier son tissu économique. Mais nous allons au-devant de plusieurs réformes. Il met en avant la réforme de la fiscalité des entreprises. Les communes seront forcément touchées par cette réforme.

La 3^e réforme de l'imposition des entreprises, en abrégé RIE_3, aura sans aucun doute un impact sur les recettes fiscales de l'ensemble des collectivités publiques vaudoises.

Il rappelle que cette réforme fait suite à ce que l'OCDE considère comme une concurrence fiscale déloyale entre les entreprises ayant une taxation ordinaire et celles, parfois étrangères, bénéficiant de statuts spéciaux.

Pour maintenir l'attractivité de la place économique, la feuille de route du gouvernement cantonal propose une diminution drastique du taux d'imposition qui passera de 24 % à un peu moins de 14 %.

La feuille de route du Conseil d'Etat propose également des mesures pour augmenter le pouvoir d'achat :

- **Augmentation des prestations aux familles** : allocations familiales et accueil de jour; application de manière progressive; avec un impact estimé à 100 mios de francs par an.
- **Allègement des charges de santé et LAMal** : augmentation des subsides à l'assurance-maladie; application de manière progressive; avec un impact estimé à 50 mios de francs par an.
- **Réduction ciblée de la valeur locative du logement principal** : avec un impact estimé à 20 mios par an.

La Confédération prévoit de compenser partiellement les coûts de la réforme avec 1 milliard de francs. Vaud recevrait 107 mios. Le Conseil d'Etat estime ce montant insuffisant. Il défendra une aide plus élevée et mieux ciblée.

En résumé :

- Baisse de recettes globales: 392 mios (données 2012 en projection 2016)

- Participation de la Confédération : 107 mios
- **Coût effectif estimée (hors effets RPT) : 285 mios. C'est l'enjeu des négociations.**

Sur la répartition de ces coûts, communes (UCV-ADCV) et Etat ont déjà tenu deux séances d'information et d'échange. Les discussions formelles débiteront dès le 8 octobre 2014

Enjeux économiques et sociaux

- Maintenir le taux actuel de l'impôt sur le bénéfice qu'occasionnerait le départ des entreprises à statut spéciaux.
- Les pertes fiscales cumulées aux effets négatifs sur l'économie et l'emploi s'avèreraient bien plus coûteuses que la baisse envisagée du taux d'imposition
- Pour le Canton, le plus fondamental c'est de maintenir des postes de travail.

Il conclut avec la présentation des principales échéances.

Il tient à nous remercier du travail accompli dans le cadre de la collaboration réciproque Canton-communes et du dialogue qu'il appelle de ses vœux. Il souhaite longue vie à notre association.

18. Exposé de Mme Véronique Pedrazzini, du groupe Impact

Elle nous présente le groupe Impact : le groupe Impact intervient :

- en cas de conflits ou de difficultés relationnelles par
 - des entretiens
 - des médiations
 - des interventions sur équipes
 - des coachings de responsables
- en cas de suspicion de harcèlement par
 - une investigation visant à établir les faits

Nombre d'entretiens 512 parmi lesquels

- Nouveaux cas 116
- Médiations 32
- Investigations 10 (terminées) 8 (en cours)
- Interventions d'équipe 5
- Coachings 3

Bilan de 15 ans d'activité

- Plus de 90% des situations sont traitées par une démarche de gestion de conflits (entretiens, médiation,...).
- Seuls 8% des cas donnent lieu à une investigation pour harcèlement.
- 40% des enquêtes pour mobbing ont un résultat positif.
- 95% des enquêtes pour harcèlement sexuel ont un résultat positif.

S'il y avait que quelques points à retenir les voici :

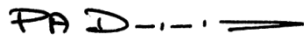
- Un conflit doit être traité rapidement.
- Une médiation a plus de chance de réussir si elle est effectuée par un tiers neutre.
- On ne peut conclure à du harcèlement sur la base du témoignage d'une seule partie.
- La prévention et le traitement des conflits et du harcèlement est un devoir légal de l'employeur.

19. Conclusion

Après les remerciements d'usage aux participants à cette assemblée ainsi qu'à la commune d'Ollon, le président clôt l'assemblée en annonçant l'apéritif offert par la commune hôte au son "*des Amis du Chablais*".

La séance est levée à 11 h 45.

le président



Pierre-André Dupertuis

le teneur du procès-verbal



Giancarlo Stella